Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 4 février 2019 à 19 h 00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-02-04-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par Mme Micheline Lebel:

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19:15;

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-04-002 Demande de dérogation mineure pour le 253, 22e avenue lot 4 565 350

Explication de la demande :
La demande concerne l'article 4.2 du règlement de zonage 401, sur l'implantation d'un immeuble existant. L'implantation du bâtiment principal au 253, 22e avenue n'est pas conforme aux normes d'implantation de la zone RA-5 concernant la marge de recul latérale. Le règlement fixe la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. Le bâtiment est implanté à 1.22 mètres de la ligne latérale droite. La résidence n'est également pas conforme au règlement no 133, en vigueur au moment de la construction en 1988, fixant aussi la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale.

La dérogation est donc de 0.78 mètre.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorable à la demande.

2019-02-04-003 Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19:30;

Adoptée à l'unanimité

_____ _____

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 4 février 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-02-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2019

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de janvier 2019;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de janvier 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-004 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier dernier a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-005 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 253, 22e avenue lot 4 565 350**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 253, 22e avenue lot 4 565 350;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment principal au 253, 22e avenue n'est pas conforme aux normes d'implantation de la zone RA-5 concernant la marge de recul latérale. Le règlement fixe la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. Le bâtiment est implanté à 1.22 mètres de la ligne latérale droite. La résidence n'est également pas conforme au règlement no 133, en vigueur au moment de la construction en 1988, fixant aussi la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. La dérogation 8 mètre.

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-006 **Renouvellement du contrat d'assurances de la MMQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les documents de renouvellement du contrat d'assurances de la MMQ, pour un montant de 44 582.00 $;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Yvan Bessette:

Que les membres du Conseil autorisent le paiement du renouvellement du contrat d'assurances à la MMQ, au montant de 44 582.00$.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-007 **Mandat pour la subvention 9-1-1 (Sécurité civile – Volet 1)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 4 500$ du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que cette subvention doit servir à soutenir des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

De mandater la firme de consultant « Sécurité civile Landry » pour élaborer un plan de mobilisation et personnes désignées par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-008 **Dépôt des rapports de déclarations des intérêts pécuniaires**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Élections et Référendums municipaux, ainsi que selon le Code Municipal, le secrétaire-trésorier et directeur, Fredy Serreyn, dépose lors de la présente assemblée, les rapports de déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Que l'ensemble des documents requis seront transmis au DGE et MAMR.

2019-02-009 **Dépenses du mois de janvier 2019 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de janvier 2019 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de janvier 2019 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-010 Correspondance :

2019-02-010.1 C.A.S. demande d'aide financière annuelle – 1er versement

CONSIDÉRANT la production des états financiers 2018 du Centre d'Arts de Sabrevois ;

CONSIDÉRANT la demande de versement d'aide financière pour établir la programmation printemps 2019

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser la contribution financière annuelle attribuée au C.A.S. au montant de 8 000 $;

D'autoriser le 1er versement au montant de 4 000$ au Centre d'Arts de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-011 Varia

2019-02-012 Période de questions

2019-02-013 Fermeture ou ajournement de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'Assemblée à 20:00.

_____ _____

Jacques Lavallée, maire Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier